



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

## Crédit lyonnais

Question au Gouvernement n° 2494

### Texte de la question

#### INDEMNISATION DE BERNARD TAPIE

M. le président. La parole est à Mme Aurélie Filippetti, pour le groupe socialiste, radical, citoyen et divers gauche.

Mme Aurélie Filippetti. Madame la ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi, dans le cadre de la procédure entre l'État et Bernard Tapie, vous aviez estimé, il y a deux ans, devant la commission des finances, l'enrichissement supplémentaire de M. Tapie entre 30 et 50 millions d'euros. Aujourd'hui, vous refusez de communiquer précisément le montant de son enrichissement final.

M. Jean Auclair. Il n'était pas ministre de Mitterrand, Bernard Tapie ?

Mme Aurélie Filippetti. Pourtant, Charles de Courson, député de votre majorité, et Jérôme Cahuzac, président de la commission des finances, ont, eux, calculé que Bernard Tapie disposera d'un " reste à vivre " de 220 millions d'euros. (*Exclamations sur les bancs du groupe SRC.*) Pourquoi ce manque de transparence, madame la ministre ? L'écart entre votre estimation et ces calculs ne peut résulter d'une méconnaissance des éléments de ce dossier. Ne nous opposez pas le secret fiscal, car vous vous êtes autorisée, il y a deux ans, à donner une estimation. Dès lors, pourquoi refuser de le faire aujourd'hui ?

M. Patrick Lemasle. Absolument !

Mme Aurélie Filippetti. Ce refus de répondre aux parlementaires et, à travers eux, à l'opinion publique, n'est pas acceptable. Je rappelle qu'il s'agit de 220 millions d'euros, madame la ministre ! La vérité, c'est que vous n'assumez sans doute pas l'enrichissement exorbitant dont Bernard Tapie bénéficie du fait d'une décision politique, que vous avez prise, de recourir à une procédure d'exception ! (*Applaudissements sur divers bancs du groupe SRC.*)

Je ne vous demanderai pas, aujourd'hui, de justifier le recours à cet arbitrage plutôt qu'à la justice classique. Je ne vous demanderai pas, aujourd'hui, les raisons pour lesquelles vous n'avez pas fait appel du montant astronomique accordé à M. Tapie. Ce que je vous demande aujourd'hui, parce que c'est de l'argent public, c'est le montant de l'enrichissement net de Bernard Tapie, c'est-à-dire de son parachute doré. (*Applaudissements sur les bancs du groupe SRC et sur plusieurs bancs du groupe GDR.*)

M. Jean Ueberschlag. Très bien !

M. le président. La parole est à Mme Christine Lagarde, ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi.

Mme Christine Lagarde, *ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi*. Madame la députée, vous parlez d'une affaire de l'État contre Bernard Tapie. Or il faut que les faits soient rectifiés : il ne s'agit pas de l'affaire Tapie ("*Si ! Si !*" *sur les bancs du groupe SRC*), mais d'une affaire qui a opposé le Crédit Lyonnais, devenu le CDR, à Adidas (*Rires et exclamations sur les bancs du groupe SRC*) et à ses propriétaires de l'époque, une époque où la gauche était aux affaires ! (*Vifs applaudissements sur les bancs du groupe UMP - Protestations sur les bancs du groupe SRC.*)

À cette époque, les banques étaient sous le contrôle de l'État et s'improvisaient investisseurs hasardeux des deniers publics. (*Exclamations sur les bancs du groupe SRC.*)

Quinze ans plus tard, des centaines d'heures d'audience plus tard, et après quelques médiations tentées par certains, j'ai trouvé une douzaine de procédures...

M. Henri Emmanuelli. Répondez à la question !

Mme Christine Lagarde, *ministre de l'économie*. ...j'ai trouvé des millions d'honoraires d'avocats...

Plusieurs députés SRC. Combien avez-vous donné ?

M. le président. Je vous en prie !

Mme Christine Lagarde, *ministre de l'économie*. ...et un risque avéré que l'État français soit condamné à quelques milliards supplémentaires (*Protestations sur les bancs du groupe SRC*) qui seraient venus s'ajouter à la liste des milliards mis à la charge du contribuable français.

M. Henri Emmanuelli. Ce n'est pas vrai !

Mme Christine Lagarde, *ministre de l'économie*. Le tribunal arbitral, prévu par le code civil français, a rendu, en vertu de l'article 1476 du code de procédure civile, une décision de justice qui s'impose à tous. (*Exclamations sur les bancs du groupe SRC.*) La sentence a été rendue. J'ai été entendue, à l'époque, par la commission des finances pendant plus de deux heures et demie. J'ai fourni toutes les informations dont je disposais (*Exclamations sur les bancs du groupe SRC*)...

M. Henri Emmanuelli. C'est faux ! Vous avez refusé !

Mme Christine Lagarde, *ministre de l'économie*. ...toutes les analyses auxquelles j'avais procédé. (*Dénégations sur les bancs du groupe SRC.*)

J'ai, bien entendu, répondu à toutes les questions qui m'ont été posées en parfaite bonne foi et en totale transparence !

M. Christian Bataille. Alors répondez-nous !

Mme Christine Lagarde, *ministre de l'économie*. Depuis, la justice est passée. Le tribunal administratif, saisi, m'a donné raison. Les décisions de justice, pour celles qui restaient, ont été rendues en faveur de Bernard Tapie.

Plusieurs députés des groupes SRC et GDR. Combien ?

Mme Christine Lagarde, *ministre de l'économie*. Le liquidateur procède à la liquidation sous le contrôle du tribunal de commerce de Paris.

Vous ne cherchez pas la vérité en posant une telle question. (*Protestations sur les bancs du groupe SRC.*) Vous cherchez l'affrontement, le règlement de compte ! (*Rires et exclamations sur les bancs du groupe SRC.*) Je vous le dis, madame Filippetti, il fallait régler les comptes il y a quinze ans ! (*Vifs applaudissements sur les bancs des groupes UMP et NC.*)

## Données clés

**Auteur :** [Mme Aurélie Filippetti](#)

**Circonscription :** Moselle (8<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

**Type de question :** Question au Gouvernement

**Numéro de la question :** 2494

**Rubrique :** Banques et établissements financiers

**Ministère interrogé :** Économie, industrie et emploi

**Ministère attributaire :** Économie, industrie et emploi

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 29 septembre 2010

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 29 septembre 2010